



RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2020



En ma qualité de nouveau président du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels du Hainaut-Cambrésis-Douaisis, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan des actions réalisées en cette année 2020, qui fut à plus d'un titre une année particulière pour l'ensemble de notre territoire, comme pour le S3PI-HCD.

Bien entendu cette année, plus que jamais, il a fallu faire preuve d'adaptation et de réactivité pour continuer à accompagner les bénéficiaires de nos actions.

Et ce fut un pari réussi. Malgré le contexte sanitaire, l'équipe a organisé de nombreux rendez-vous d'échanges et d'informations, en présentiel quand la situation le permettait, mais surtout sous forme de webinaires. De nombreuses thématiques ont été abordées, comme le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, la transition énergétique, le transport de matières dangereuses ou encore la procédure de sortie de statut de déchets et la gestion des déchets amiantés.

Tout cela dans la continuité également de la campagne d'informations autour des sites Seveso Seuil Haut du territoire et dans l'accompagnement de la concertation autour de ces sites avec les commissions de suivi.

Au sein de l'association, l'année 2020 a également été synonyme de changements : tout d'abord ce fût le départ du Président M.Vandewoestyne, que nous remercions chaleureusement pour son implication durant toutes ces années. J'ai l'honneur, depuis notre assemblée générale du 24 septembre, de lui succéder à cette fonction. 2020 marqua ensuite l'arrivée de Louise Basquin afin de renforcer temporairement l'équipe dans le cadre des nombreux défis à relever pour cette nouvelle année.

Je vous laisse à présent découvrir l'ensemble des actions portées par l'équipe du S3PI-HCD, en vous souhaitant une très bonne lecture.

Bernard GOULOIS
Président du S3PI-HCD





SOMMAIRE

Réunions d'information

- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- Transport de matières dangereuses
- Webinaire : Efficacité énergétique collectivité
- Webinaire : Efficacité énergétique industrie
- Webinaire : Sortie du statut de déchets
- Webinaire : Comment gérer les déchets amiantés

p 04

p 05

p 06

p 07

p 08

p 09

p 10

Publication

- Guide amiante

p 11

Groupes de travail

- Dépôts sauvages de déchets

p 12

p 13-14

Nos actions avec les sites Seveso

Commissions de Suivi de Sites

p 15

p 16

Au sein du S3PI

- Le S3PI

p 17

p 18

Notre communication

- Notre nouveau site internet
- Nos newsletters
- Nos réseaux sociaux

p 19

p 20

p 21

p 22

Contacts

Nos partenaires

p 23

p 24

Réunions d'information



10/03/2020

Plan Régional de Prévention
et de Gestion des Déchets



22/09/2020

Transport de
Matières Dangereuses



07/10/2020

09/10/2020

Efficacité Énergétique
collectivités et industriels



05/11/2020

Procédure de sortie du
statut de déchets



10/12/2020

Déchets amiantés : comment les gérer
sur son territoire ?



Le mardi 10 mars 2020, le S3PI-HCD a convié ses membres à une réunion d'information et d'échanges autour du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets 2020 (PRPGD).

Madame Cécile Huart, inspectrice de l'environnement à la DREAL Hauts-de-France, est intervenue pour rappeler les différents cadres réglementaires européens et français, en ce qui concerne la gestion et le traitement des déchets. Elle a également présenté les évolutions de ces réglementations avec la parution de la nouvelle loi sur l'économie circulaire.

Par la suite, Monsieur Laurent Roussel, chargé de mission transition écologique et gestion des déchets à la Région Hauts-de-France, a fait l'état des lieux en région en termes de gestion des déchets, mais aussi la présentation des grandes orientations du PRPGD 2020.

Ces interventions ont été suivies d'un temps de questions/réponses au sein de l'assemblée.

Cette commission a rassemblé 61 personnes.





L'allègement des restrictions sanitaires à la suite de la première vague du Covid-19, à la rentrée de septembre 2020, nous a permis d'organiser une nouvelle commission en présentiel (dans le respect des gestes barrières).

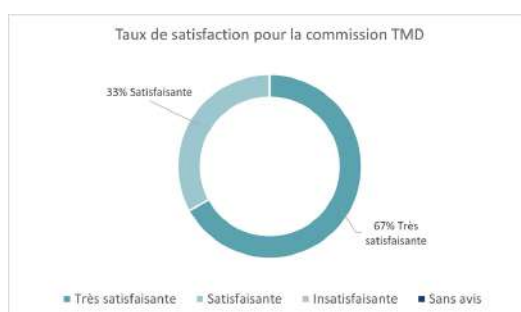
Cette réunion d'information portant sur le transport de matières dangereuses, était au départ prévue pour le mois d'avril et a dû être décalée avec le confinement au mois de mars.

Cette réunion s'est tenue au sein des locaux de la DREAL du Hainaut, avec un nombre de places limité.



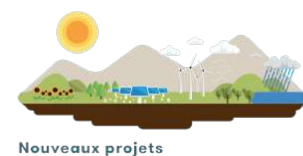
Ce fût l'occasion pour Mme Laurence Lamy, contrôleur des transports terrestres de la DREAL Hauts-de-France, de nous présenter la réglementation relative au transport de matières dangereuses par la route.

M. Maxime Philipp, chargé de mission canalisations, inspecteur de l'environnement à la DREAL Hauts-de-France, nous a ensuite parlé des canalisations de transport de matières dangereuses.



Cette commission a eu lieu le 22 septembre 2020, une quinzaine de personnes étaient présentes.

WEBINAIRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN COLLECTIVITÉ 07/10/2020



Le 7 octobre 2020, le S3PI a organisé son premier « webinaire » (commission sous format de visioconférence).

Cet évènement portait sur le thème de l'efficacité énergétique en collectivité.



Quatre personnes sont intervenues pour évoquer les financements mis en place et les actions réalisées par certaines collectivités sur cette thématique :

- M. François Boisieux, Animateur ENR, qualité de l'air et adaptation au changement climatique, ADEME.
- Mme Périne Massez, Chargée de mission énergie, SCOT Grand Douaisis.
- M. Jérôme Gardey-De-Soos, Directeur de l'entreprise SOLVAY Sustainable Development & Energy.
- M. Sébastien Touzé, Directeur en charge du développement durable de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH).

Ce webinaire a réuni une vingtaine de personnes.



WEBINAIRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN INDUSTRIE 09/10/2020



Progress beyond

Le 9 octobre 2020, a eu lieu notre second webinaire sur le thème de l'efficacité énergétique. Celui-ci était destiné au secteur industriel, avec la présentation des aides disponibles mises en place par l'ADEME et d'exemples de réalisations locales et nationales en industrie.



Quatre structures sont intervenues :

- Mme Herminie de Freminville, coordinatrice Pôle Transition Énergétique, Énergie de récupération/Industries à l'ADEME ;
- Mme Angélique Fenet et Mme Sylvie Hennebois du site PSA Douvrin, pour leur démarche de récupération de chaleur groupe froid mise en place sur leur site ;
- M. Marc Schonknecht, du site L'OREAL SICOS de Caudry, pour nous parler de la mise en place d'un groupe froid au sein de leur site, et pour nous présenter les performances environnementales dans lesquelles cette entreprise est engagée ;
- M. Jérôme Gardey-De-Soos, directeur de l'entreprise SOLVAY Sustainable Development & Energy pour nous présenter sa démarche de récupération de chaleur élaborée en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole.

Ce webinaire a réuni une trentaine de personnes.



S3PI INVITATION

L'information et la concertation au service d'un territoire

LE S3PI
HAINAUT-CAMBRÉSIS-DOUAISSIS
VOUS CONVIE À
UN WEBINAIRE AUTOUR DE
**LA PROCÉDURE DE SORTIE DE STATUT
DE DÉCHETS (SSD)**

Judi 05 novembre de 09h à 10h
via l'outil ZOOM

Avec M. Frédéric Targy
référent Carrières et déchets
de la DREAL Hauts-de-France.

Pour vous inscrire et pour plus d'informations : cliquez sur l'image.



Cette photo : DREAR / Compagnie Epert - Uda

Le déchet est défini, au niveau européen, comme « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». Il dispose d'un statut juridique spécifique qui a pour objectif d'éviter les risques pour l'environnement et la santé publique qui résulteraient de son abandon.

La qualification de déchet entraîne l'obligation de respecter un certain nombre de précautions nécessaires pour assurer sa bonne gestion.

Certains déchets peuvent avoir une utilité (et donc une valeur économique). La réglementation et la jurisprudence prévoient dans quelles modalités les déchets peuvent quitter le statut de déchet. Cela se fait à travers une procédure de sortie de statut de déchets.

Cette procédure a été présentée par M. Frédéric Targy, référent carrières et déchets de la DREAL Hauts-de-France, à l'ensemble de nos membres le jeudi 5 novembre lors d'un webinaire.

Cette procédure est assez récente et pas toujours simple à appréhender et plusieurs de nos membres nous avaient fait des demandes sur cette thématique.

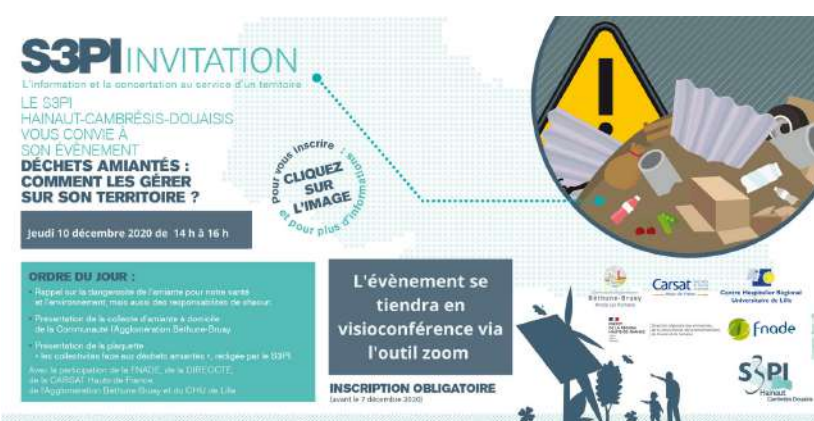
Ce webinaire a réuni une soixantaine de personnes.



En février 2020, le S3PI-HCD a participé à une rencontre avec les services de la Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, la DREAL, la DDTM et les représentants de la Communauté de Communes Sud Avesnois, au sujet d'une nouvelle fiche « amiante » pour le Contrat de Transition Énergétique et Solidaire (CTES) Sambre-Avesnois. Cet échange a exposé les difficultés auxquelles sont confrontées les intercommunalités de notre territoire, dans la gestion des déchets amiantés des particuliers.

L'initiative du S3PI fut de publier un support d'information : « les collectivités face aux déchets amiantés » et d'organiser une réunion d'information destinée à tous ses collègues, afin de les sensibiliser davantage sur le risque environnemental et de santé publique que représente l'amiante, mais aussi sur l'importance de la bonne gestion de ces déchets.

La réunion d'information était initialement prévue dans la salle du SMIAA (Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes), sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, le jeudi 10 décembre après-midi. La crise de la COVID-19 et la mise en place d'un second confinement n'a pas permis à cet évènement d'avoir lieu en présentiel. C'est sous forme de webinaire que l'évènement s'est tenu.



Nous avons pour cet évènement, eu trois interventions différentes :

- une intervention du Dr Sébastien Hulo du CHU de Lille, pour un rappel sur les risques de l'amiante sur notre santé ;
- une intervention groupée de la FNADE par Mme Insiya Rogez, de la DIRECCTE par M. Christian Husté et de la CARSAT par Mme Christine Dollé, sur la gestion des apports des déchets amiantés en déchèterie ;
- un retour d'expérience effectué par M. Jean-Luc Dissaux sur la collecte de déchets amiantés à domicile effectuée par la Communauté l'Agglomération Béthune-Bruay.



Cet évènement a regroupé 45 participants et a été très apprécié.

PUBLICATION

GUIDE AMIANTE

La plaquette informative : « les collectivités face aux déchets amiantés », reprend les différentes possibilités pour une intercommunalité de collecter l'amiante des particuliers (soit en déchèterie communautaire avec un emplacement réservé, soit dans une déchèterie uniquement dédiée à l'amiante; soit en collecte à domicile en « porte-à-porte », soit en passant par un organisme privé). Elle comprend également les aspects réglementaires liés à ces différents moyens de collecte.



QU'EST-CE QU'UN DÉCHÈTIERE AMIANTE ? L'objectif est de collecter les déchets amiantés en toute sécurité, sans risque pour la santé, de manière à ce que les déchets amiantés ne soient pas réutilisés. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées.	LES COLLECTIVITÉS DEVIENENT DES PARTENAIRES Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées.	LE DÉPÔT D'AMIANTE Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées.	LES COLLECTIVITÉS DEVIENENT DES PARTENAIRES Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées.
LES COLLECTIVITÉS DEVIENENT DES PARTENAIRES Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées.	LA COLLECTE D'AMIANTE Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées.	LA COLLECTE D'AMIANTE Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées.	LES ORGANISMES Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées. Le décret n° 2017-1031 du 17 juillet 2017 définit les conditions de fonctionnement des déchèteries amiantées.



La distribution de cette plaquette aurait dû avoir lieu en présentiel mais a finalement été effectuée par voie postale. Son contenu a été présenté à la fin de webinaire du 10/12/2020. Chaque participant en ayant fait la demande lors de son inscription à l'évènement a été destinataire de la plaquette informative.

Ce guide est également disponible sur notre site internet : <http://www.s3pi-hcd.fr/>



GROUPES DE TRAVAIL

DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS
DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS



DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS



Depuis 2017, le S3PI est engagé avec la Sous-préfecture de Douai dans l'animation d'un groupe de travail sur la gestion des dépôts sauvages de déchets de l'arrondissement de Douai.

Ce groupe de travail, composé de représentants de la Sous-préfecture, des deux intercommunalités du territoire (Communauté de Communes du Coeur d'Ostrevent et Douaisis Agglo) et des syndicats mixtes de gestion de déchets (SIAVED et SYMEVAD) a permis la rédaction d'un guide de bonnes pratiques à destination des élus des communes de l'arrondissement.

Deux versions ont été conçues et imprimées. Une pour les communes de la CCCO et une pour celles de Douaisis Agglo, prenant en compte les spécificités de chaque territoire. L'objectif étant d'avoir un guide pratique apportant les réponses les plus concrètes possibles.

La distribution de ces guides initialement prévue en juin puis en novembre a finalement été repoussée en 2021 à cause de la crise sanitaire.

Ce guide est composé de 12 fiches "actions" réparties en 3 catégories : Répression, Prévention et Sensibilisation.

Il est indispensable de mener ces trois axes de front afin d'avoir un réel impact sur cette problématique des dépôts sauvages.

REPRESSION		
Sanctions pénales		
La commission de l'urbanisme dispose de plusieurs outils :		
<ul style="list-style-type: none"> • La loi de l'urbanisme (en cas de dépôt sauvage) • La loi sur l'égalité territoriale • La loi sur la prévention des incendies 		
CAS DE FIGURE	SANCTIONS POSSIBLES	TEXTES DE RÉFÉRENCE
Dépôt de déchets dans le respect des règles de collecte ou de tri, mais en dehors de la zone de collecte ou de tri (dépôt sauvage)	Contravention de 1 ^{er} classe de 5 € à 15 € (sans la possibilité de contraindre le contrevenant à effectuer le tri de ses déchets)	Art. 122-1-102 du Code de l'urbanisme et de la PRESD (la Préfecture de la Région)
Dépôt de déchets non classés de nature ou de forme interdite	Contravention de 1 ^{er} classe de 5 € à 15 € (sans la possibilité de contraindre le contrevenant à effectuer le tri de ses déchets)	Art. 122-1-102 du Code de l'urbanisme et de la PRESD (la Préfecture de la Région)
Dépôt de déchets sur la voie publique	Contravention de 1 ^{re} classe de 5 € à 15 € (sans la possibilité de contraindre le contrevenant à effectuer le tri de ses déchets)	Art. 122-1-102 du Code de l'urbanisme et de la PRESD (la Préfecture de la Région)
Dépôt de déchets sur la voie publique	Contravention de 1 ^{re} classe de 5 € à 15 € (sans la possibilité de contraindre le contrevenant à effectuer le tri de ses déchets)	Art. 122-1-102 du Code de l'urbanisme et de la PRESD (la Préfecture de la Région)
Dépôt de déchets sur la voie publique	Contravention de 1 ^{re} classe de 5 € à 15 € (sans la possibilité de contraindre le contrevenant à effectuer le tri de ses déchets)	Art. 122-1-102 du Code de l'urbanisme et de la PRESD (la Préfecture de la Région)
Dépôt de déchets sur la voie publique	Contravention de 1 ^{re} classe de 5 € à 15 € (sans la possibilité de contraindre le contrevenant à effectuer le tri de ses déchets)	Art. 122-1-102 du Code de l'urbanisme et de la PRESD (la Préfecture de la Région)
Dépôt de déchets sur la voie publique	Contravention de 1 ^{re} classe de 5 € à 15 € (sans la possibilité de contraindre le contrevenant à effectuer le tri de ses déchets)	Art. 122-1-102 du Code de l'urbanisme et de la PRESD (la Préfecture de la Région)
Dépôt de déchets sur la voie publique	Contravention de 1 ^{re} classe de 5 € à 15 € (sans la possibilité de contraindre le contrevenant à effectuer le tri de ses déchets)	Art. 122-1-102 du Code de l'urbanisme et de la PRESD (la Préfecture de la Région)
Dépôt de déchets sur la voie publique	Contravention de 1 ^{re} classe de 5 € à 15 € (sans la possibilité de contraindre le contrevenant à effectuer le tri de ses déchets)	Art. 122-1-102 du Code de l'urbanisme et de la PRESD (la Préfecture de la Région)

SENSIBILISATION

ACTIONS DE SENSIBILISATION CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Le guide propose une série d'actions concrètes destinées à sensibiliser les citoyens, les professionnels et les élus. Ces actions sont regroupées en trois catégories :

- Une action de sensibilisation (pour les citoyens)
- Une action de sensibilisation (pour les professionnels)
- Une action de sensibilisation (pour les élus)

Mettre en place un campagne d'affichage

Il y a plusieurs types de campagnes d'affichage possibles :

- Une campagne d'affichage (pour les citoyens)
- Une campagne d'affichage (pour les professionnels)
- Une campagne d'affichage (pour les élus)

UN PROBLÈME ÉCOLOGIQUE

12 actions pour 12 communes

Actions homologuées :

PRÉVENTION

LES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts sont des déchets courants et sont collectés dans des bacs à déchets verts. Ils sont destinés à être compostés ou utilisés pour la production de compost.

Pourquoi cette interdiction ?

Pour que les déchets verts soient collectés dans des bacs à déchets verts et ne soient pas jetés dans des bacs à déchets ménagers.

La gestion des déchets verts dans le Contrat de Coopération (CCCO)

Le CCCO est un accord entre les communes et les services de gestion des déchets.

Les actions de prévention :

- Les communes doivent sensibiliser les citoyens à la collecte des déchets verts.
- Les communes doivent sensibiliser les professionnels à la collecte des déchets verts.
- Les communes doivent sensibiliser les élus à la collecte des déchets verts.

DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

On y retrouve aussi 8 fiches annexes pour faciliter la mise en place de différentes actions ou sanctions.



L'objectif du S3PI est de dupliquer ce groupe de travail et ce guide sur l'ensemble de son territoire d'action en partenariat avec les différentes collectivités adhérentes.

Le prochain territoire concerné pourrait être celui de l'arrondissement de Valenciennes avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) qui a déjà indiqué son intérêt pour le projet, et Valenciennes Métropole.

Dans ce sens, le S3PI a rencontré le 09 novembre, le Sous-préfet de Valenciennes, pour lui présenter un exemplaire du guide pratique. Le Sous-préfet s'est montré très favorable à sa distribution sur son territoire.

Le 18 décembre, le S3PI a rencontré la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole pour les associer à ce projet.

Un groupe de travail sur ce territoire pourrait commencer dès le début d'année 2021.



NOS ACTIONS AVEC LES SITES SEVESO

Comme chaque année, le S3PI-HCD continue d'accompagner les entreprises SEVESO seuil haut dans leur campagne d'information quinquennale sur les risques industriels majeurs.

Cette campagne est mutualisée pour l'ensemble des 13 sites concernés de notre territoire.

Une première campagne d'information a eu lieu de 2014 à 2019 et une nouvelle est en cours depuis 2019.

L'objectif de cette campagne est, en vertu de l'article L. 515-38 du Code de l'environnement, d'informer "régulièrement et sans qu'elles aient à en faire la demande, les personnes susceptibles d'être touchées par un accident majeur identifié dans l'étude de danger(...) des informations sur les mesures de sécurité et la conduite à tenir en cas d'accident majeur".



Le 28 février, le S3PI-HCD a été interviewé sur la radio France Bleu Nord afin d'expliquer la campagne d'information au grand public et communiquer sur ces différents supports. Ce fut aussi l'occasion de revenir sur la définition des sites SEVESO haut. C'est Marlène Gamelin, la chargée de mission qui a répondu aux questions.

De plus, suite aux nouvelles élections municipales, le S3PI a pris contact cet été avec l'ensemble des nouveaux élus, afin de leur représenter la campagne en cours et répondre à leurs questions.



<https://reflexes-seveso.fr/>



COMMISSIONS DE SUIVI DE SITES

Les commissions de suivi de sites ont été créées pour permettre de satisfaire le droit à l'information des citoyens, prévu à l'article L.124-1 du Code de l'environnement.

Elles ont notamment été rendues obligatoires pour les établissements SEVESO seuil haut et pour les installations de stockage de déchets non dangereux.

Sur le territoire du Hainaut-Cambrésis-Douais, le S3PI-HCD assure le secrétariat des CSS de ces établissements en lien avec les Sous-préfectures et la DREAL Hauts-de-France.

Ces CSS se sont réunies durant l'année 2020 :

- CSS exceptionnelle Air Liquide France Industrie à Douai et Waziers : 17/08/2020
- CSS PPG Manufacturing France à Saultain : 04/09/2020
- CSS Minakem Beuvry Productions à Beuvry la Forêt : 15/09/2020
- CSS EPV-Antargaz à Haulchin et Thiant : 22/09/2020
- CSS Antargaz à Arleux : 25/09/2020
- CSS EPC à Flines-lez-Râches : 02/10/2020
- CSS Nyrstar à Auby : 12/10/2020
- CSS Air Liquide France Industrie à Douai et Waziers : 04/12/2020

Lors de ces commissions, les industriels présentent notamment leur bilan annuel aux membres des 5 collèges (État, collectivités, riverains ou associations, exploitants et salariés).

Ce temps d'échanges permet de partager les actions réalisées pour la prévention des risques, le bilan du système de gestion de la sécurité, ou encore le compte-rendu des incidents et accidents ayant affecté les établissements.

Les comptes-rendus de ces CSS sont disponibles sur le site internet du S3PI : <http://www.s3pi-hcd.fr/>

Vous trouverez également la campagne d'information sur les risques SEVESO sur le site : <https://reflexes-seveso.fr/>



Le S3PI HCD



Notre communication



Contacts



Nos partenaires



LE S3PI-HCD

Les membres du bureau de l'association se sont réunis les :

- 06/02/2020
- 04/12/2020

La réunion de bureau s'est exceptionnellement dématérialisée en juillet suite à la crise sanitaire.



Les réunions de bureau ont permis :

- d'élaborer la feuille de route ;
- de suivre les actions ;
- de suivre le budget ;
- de gérer le personnel.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 24 septembre, présidée par M. Vandewoestyne.

A cette occasion, il a été procédé à l'élection du nouveau Président, à savoir M. Goulois, Maire de Lambres-lez-Douai. Quant aux membres du bureau, tous ont renouvelé leur mandat.

Nous remercions vivement chacun des membres, et en particulier M. Vandewoestyne qui a accompagné le S3PI pendant 5 ans. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

COLLECTIVITÉS

GOULOIS Bernard, Président
Douaisis-Agglo
DUVEAUX Michel
CA.Maubeuge Val de Sambre

INDUSTRIELS

FLAMME Jean-Luc, Vice-Président
ARF à St-Remy-du-Nord
DELORME Xavier, Trésorier
EDF à Bouchain



SERVICES de l'ÉTAT

LIBERKOWSKI Isabelle,
Membre invitée
DREAL

ASSOCIATIONS

HOURDRY Alain, Secrétaire
APPA
BIGOT Frédéric
LVE



Nouveau site internet

www.s3pi-hcd.fr



QUI SOMMES-NOUS ?

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels du Hainaut-Cambrésis-Douais est un outil de dialogue et de concertation. C'est une assemblée collégiale réunissant, sous la présidence du Profet du Nord, l'ensemble des partenaires concernés par les problématiques liées à l'environnement industriel. Sa mission est de favoriser les actions destinées à réduire les pollutions, nuisances et risques de toute nature, et d'en informer la population.

ACTUALITÉS



[- VOIR TOUTES LES ACTUALITES](#)

NOS ACTIONS

Le S3PI-HCD agit pour le développement de son territoire dans le respect de son environnement humain, écologique et économique, au travers de nombreuses actions comme l'organisation de commissions d'information ou de clubs débats, le pilotage ou la participation à des groupes de travail, le pilotage d'études, et la publication de nombreux supports d'informations.

NOS COMMISSIONS

Une des missions importantes du S3PI Hainaut-Cambrésis-Douais est d'assurer l'information des partenaires associés et du public, tant sur les problèmes liés à l'environnement ou aux risques des activités industrielles, que sur les dispositifs mis en œuvre pour les résoudre.

Pour cela, le S3PI Hainaut-Cambrésis-Douais assure l'organisation de commissions sur quatre grands thèmes :

Les risques technologiques et naturels
Les milieux
Les déchets et les sites et sols pollués
Les nouveaux projets de territoire

Ces commissions permettent de diffuser l'information sur différents sujets d'actualité, de définir les moyens à mettre en œuvre pour respecter les orientations décidées dans les domaines qui les concernent ou de faire partager les connaissances.

Ces commissions ont lieu sur une demi-journée et permettent l'intervention de plusieurs intervenants.



Les risques technologiques et naturels

Les commissions « risques » permettent d'échanger sur les questions en matière de risques technologiques ou naturels. Les différents objectifs de ces commissions sont :

Le partage de la connaissance des risques, des outils de prévention, et des dispositifs limitant les conséquences d'un accident.

Mieux appréhender la réglementation dans ce domaine.

L'information et la sensibilisation du public. Permettre la connaissance des différents acteurs et leur rôle.

informer sur les campagnes d'information sur les risques technologiques pour les populations situées autour des établissements présentant des risques majeurs.

[Accéder aux commissions Risques Technologiques et Naturels](#)



Les milieux

Les commissions « Milieux » permettent d'échanger autour des questions liées à la préservation des milieux, que ce soit la qualité de l'air, de l'eau, la prévention des odeurs ou du bruit ou plus largement la préservation de la biodiversité. Seul le sol est abordé dans une autre commission en lien avec les déchets.

Les différents objectifs de ces commissions sont :

Le partage des connaissances : Permettre la connaissance des différents acteurs et leur rôle, les réglementations et les normes, informer sur les moyens d'émission et dans l'environnement, informer sur l'impact sanitaire et sur la qualité des milieux.

Permettre de progresser dans la connaissance des pollutions et de leurs impacts.

La prévention et la réduction des pollutions industrielles.

Cette année, le S3PI a repensé entièrement son site internet afin de le moderniser et le rendre plus attractif.



SECRÉTARIAT PERMANENT
POUR LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS
ET DES RISQUES INDUSTRIELS
DU HAINAUT-CAMBRÉSIS-DOUAISS

LE S3PI-HCD

NOS ACTIONS

LES SEVESO

CONTACT

LIENS UTILES

NOUS CONTACTER

L'équipe du S3PI Hainaut-Cambrésis-Douais est composée de :

Hélène VIRETTE : Coordinatrice

Marlène GAMELIN : Chargée de mission

Louise BASQUIN : Assistante chargée de mission

Peggy NEYS : Assistante

Adresse postale :

S3PI Hainaut-Cambrésis-Douais
Parc d'Activités de l'Aérodrome
BP 48137 - 59303 VALENCIENNES CEDEX

Le S3PI-HCD est hébergé au sein des locaux de l'UD du Hainaut de la DREAL

Tel : 03 27 21 31 80

Nos newsletters

A la fin de l'année 2020, sont sorties plusieurs actualités sur la problématique de l'eau.

Le S3PI, souhaitant informer son collègue industriel de ces nouveautés, a décidé de créer un nouveau moyen de communication et a mis en place un nouveau service pour ses industriels adhérents : la publication d'une newsletter thématique sur des sujets d'actualité.

La première édition de cette newsletter a été envoyée à notre collègue industriel cotisant au S3PI, le 16 novembre 2020.

Elle regroupait différents articles sur le thème de l'eau, en général dans l'industrie :

- Des informations sur le risque incendie et la mise à jour des guides relatifs aux besoins en eau et à la gestion des eaux ;
- Un lien menant au replay du webinar organisé par nos homologues du S3PI Artois "efficacité et efficience hydrique en industrie" ;
- Le bulletin de situation hydrologique du bassin Artois-Picardie informant du prolongement des décrets sur la limitation de consommation d'eau ;
- Des informations sur la surveillance de la qualité des eaux souterraines appliquée aux ICPE et sites pollués.



Un questionnaire de satisfaction était joint à cette première publication.

Les retours ont été très positifs et il nous a été remonté de nombreuses propositions de sujets à traiter, pour lesquels nous nous investirons au cours de l'année 2021.



Nos réseaux sociaux



- Explorer
- Paramètres

S3PI HCD
262 Tweets

S3PI :
L'INFORMATION ET LA CONCERTATION
AU SERVICE DU TERRITOIRE

S3PI HCD
@S3PI_HCD

Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels

Hainaut-Cambrésis-Douaisis s3pi-hcd.fr
A rejoint Twitter en octobre 2018.

190 abonnements 84 abonnés

Vous voyez cette page en tant que membre

S3PI HCD
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels du Hainaut-Cambrésis-Douaisis

Associations et organisations sociales et syndicales · Prouvy, Hautsdefrance · 94 abonnés

Louise et 1 autre relation travaillent ici · 3 employés

[Voir le site web](#) [Plus](#)

Accueil À propos Posts Offres d'emploi Personnes Vidéos



facebook

Aadresse e-mail ou mobile Mot de passe

Connexion

Information de compte oubliées ?

S3PI HCD
@S3PI_HCD

Accueil Publications Avis

S3PI :
L'INFORMATION ET LA CONCERTATION
AU SERVICE DU TERRITOIRE

J'aime Partager ... Envoyer un e ... Envoyer un message



YouTube

s3pi-hcd

Nos actions :

- Organisation de temps d'échanges et d'informations entre nos membres, (commission, café d'atelier, webinaire, ...)
- Animation et/ou participation à des groupes de travail
- Publication de supports d'information et de prévention
- Coordination d'études
- Organisation et animation des Commissions de Saisi de Site (CSS) des Installations Classées Sous le régime de l'air
- Coordination de la campagne d'information aux risques industriels mesurés (tous les 5 ans)

VOS CONTACTS



Hélène VIRETTE, Coordinatrice
03 27 21 05 15
helene.virette@developpement-durable.gouv.fr



Marlène GAMELIN, Chargée de mission
03 27 21 31 69
marlene.gamelin@developpement-durable.gouv.fr



Peggy NEYS, Assistante
03 27 21 31 80
peggy.neys@developpement-durable.gouv.fr

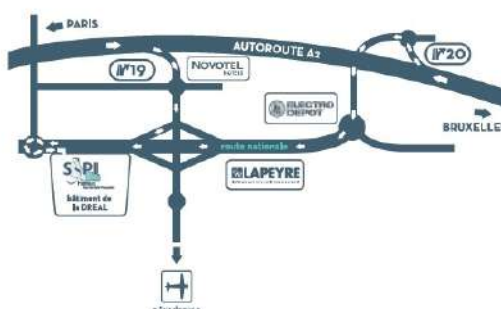


Louise BASQUIN, Assistante chargée de mission
03 27 21 31 74
louise.basquin@developpement-durable.gouv.fr



S3PI Hainaut-Cambrésis-Douais
Parc d'activités de l'Aérodrome
60300 VALENCIENNES
Tél. : 03 27 21 31 80

Mail : peggy.neys@developpement-durable.gouv.fr
www.s3pi-hcd.fr



NOS PARTENAIRES



Nous vous remercions pour votre soutien

NOTES



